

Rémi Cardon



SÉNATEUR DE LA SOMME

30 octobre 2025

Lettre d'information de votre sénateur

n°19

Lecornu 1 puis 2, et maintenant?

Le second mandat présidentiel d'Emmanuel Macron n'aura définitivement pas été à la hauteur du moment. Le Président fraîchement réélu avait pourtant déclaré qu'il était conscient d'avoir bénéficié d'un front républicain et que cela l'obligeait. Mais cela l'obligeait à quoi ? Visiblement pas à être moins omnipotent et vertical dans sa gouvernance, ni plus nuancé dans la politique menée. Les inégalités, le nombre de pauvres, les demandes de logements et le désespoir n'ont jamais été aussi haut. C'est donc sans surprise que les Français ont utilisé les élections européennes de 2024 pour sanctionner le Président et son gouvernement.

Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale, notre pays vit une instabilité politique d'une rare intensité. Bien qu'en minorité, le Gouvernement s'est depuis obstiné dans sa politique libérale avec le soutien des LR et du RN qui a enfin fait tomber son masque et vote la majorité des réformes libérales initiées par le Gouvernement.

Censure, démission, les gouvernements changent mais les ministres restent et appliquent encore et toujours une politique d'austérité en faveur des plus fortunés, en faisant peser l'effort sur les travailleurs.

À l'heure du débat budgétaire, mon camp politique a choisi de ne pas censurer le gouvernement pour tenter de corriger le Budget Lecornu. J'assume ce choix de responsabilité. L'impact pour nos collectivités pourrait être trop grave. Les socialistes, qui bien souvent ont un attachement territorial et l'expérience de la gestion de nos communes, EPCI et départements, tentent de peser de tout leur poids pour que le Parlement adopte un budget plus équilibré et plus juste socialement et fiscalement.

Au moment où nous imprimons ces quelques lignes, le débat fait rage et la désormais célèbre Taxe Zucman n'a pas été encore tranchée. Rappelons qu'elle ne concerne que les milliardaires et que l'objectif est qu'ils payent un minimum d'impôt, soit le même niveau d'imposition que les travailleurs de nos territoires qui, eux, n'ont pas le luxe d'échapper à l'impôt par un système de holdings. Malgré tout, je doute qu'elle soit finalement adoptée. Les caricatures qui peuvent en être faites ne sont pas dignes du

niveau de débat que notre pays est en droit d'attendre de ses représentants. Sans recettes supplémentaires prélevées sur les plus riches, nous serions contraints de faire les poches des retraités, des malades, des enfants et de leur famille mais aussi de nos collectivités. Le dispositif DILICO pourrait être reconduit et même doublé. Les ajustements du conseil départemental notamment, pourraient être très douloureux pour ses services et pour le précieux soutien qu'il apporte aux communes.

On nous annonce aussi, sans rire, la suppression de postes de fonctionnaires en usant du fantasme selon lequel ils ne feraient rien ou ne serviraient à rien. Quelle honte ! Enseignants, infirmières, médecins, policiers... Voilà les fonctionnaires d'État, des collectivités locales ou de la fonction hospitalière dont nous avons tous besoin. Ils sont les acteurs de notre modèle social, presque unique au monde qui fait notre fierté. Les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, ne l'oubliions pas.

Rémi Cardon



PAGE 2

Lact'Union croit en son avenir



PAGE 3

Rapport sur l'avenir de la filière automobile



PAGE 4

Atelier thématique : Déserts médicaux, quelles actions ?

L'I.A. s'invite sur notre territoire

Le 16 octobre dernier, j'ai participé à l'IA tour, organisé à Garopole, à Abbeville, par Somme Numérique. Après celles du 30 septembre à Estrées-Deniécourt, ces rencontres, mêlant conférence et partage d'expérience des participants, ont permis d'aborder les principaux enjeux liés à la propagation de l'IA dans notre quotidien.

Tout d'abord, il faut être extrêmement prudent quant à l'exactitude et la véracité des productions générées. Si certaines erreurs sont sans conséquences, il faut savoir qu'une IA n'a pas pour finalité de nous dire la vérité. Elle pourra générer des images avec une main à six doigts, ce qui peut faire sourire, ou bien générer un texte donnant des statistiques invérifiables ou citant des textes de lois obsolètes, ce qui est plus gênant. Bien sûr certaines IA corrigeont progressivement ce travers et certaines vous préciseront même leurs sources, mais le travail de vérification reste indispensable.

Ensuite, un accent particulièrement important a pu être mis sur le traitement et l'utilisation des données personnelles. Les IA absorbent et gardent en mémoire les données qui lui sont envoyées. Les particuliers, mais aussi les élus locaux et secrétaires de mairies qui peuvent avoir accès à des données de leurs administrés, doivent donc impérativement anonymiser les courriers, et retirer les données sensibles qu'ils peuvent contenir, avant de les envoyer vers une IA.

Enfin, sur le plan environnemental, nous devons prendre en compte que les besoins en électricité, en eau et en minéraux sont

colossaux.

Si nous pouvons espérer qu'une de nos ZAC samariennes accueille un super-calculateur, nous ne devons pas oublier qu'un seul de ces sites a des besoins énergétiques équivalents à ce que peut délivrer une centrale nucléaire. Une installation massive sur notre territoire national remettrait dangereusement en cause notre SNBC (schéma national bas carbone) et notre souveraineté énergétique.

Pour en savoir plus :



Lact'Union mise sur l'avenir

Au milieu des plans sociaux, qui frappent trop souvent notre région, comme dernièrement chez SFG à Bernaville, nous avons quand même le plaisir de rencontrer des entreprises qui se portent bien. C'est le cas du groupe Lact'Union situé à Abbeville qui souhaite encore investir 40 millions d'euros.

Née en 2013 de la fusion entre la coopérative agricole beurrière du Vimeu du Ponthieu et du Marquenterre (VPM) et de Coop'alliance, une coopérative de l'Aisne, Lact'Union regroupe les sites industriels de production de lait de consommation et de traitement de la matière grasse de Braine (100 personnes dans l'Aisne) et d'Abbeville (270 salariés). Depuis 2011, Abbeville dispose d'un second site, appelé « Baby drink » (50 personnes), dédié au conditionnement aseptique de produits nutritionnels et fonctionnels pour enfants et adultes. Ce site qui produit donc essentiellement du lait infantile et des produits bien-être, devrait doubler ses capacités de produc-

tion pour créer et commercialiser des produits lactés pour la nutrition médicale notamment.

Formulation, stérilisation, soufflage du contenant, remplissage aseptique, traçabilité, étiquetage, la mécanique semble bien rodée mais c'est un véritable savoir-faire où l'automatisation a dû prendre toute sa place pour gagner en compétitivité et, à 12000 produits à l'heure, ça va vite! Avec 500 000 L à traiter par jours, 365J/an, en « flux poussé » avec une denrée périssable de surcroît, il ne faut pas se tromper car les sites ne peuvent pas s'arrêter et c'est là toute la complexité du métier. Au-delà des sites industriels, la coopérative, c'est avant tout un réseau 550 associés coopérateurs avec 320 points de collecte dans des fermes situées à moins de 100km des usines.

À l'heure où l'aide aux entreprises pose question quant aux réelles retombées en terme d'emploi dans les territoires, je soutiendrai ce projet, incontestablement favorable au tissu économique local et qui devrait permettre la création de 40 emplois direct en CDI.



À votre rencontre...



*“Mieux vous connaître,
pour mieux vous représenter”*

Tel est mon leitmotiv qui m'a conduit à visiter plus de 500 mairies, des plus modestes au plus imposantes.

Si nous ne nous sommes toujours pas rencontrés, contactez mon équipe afin que nous convenions d'un rendez-vous. A très bientôt !



Un rapport sur l'avenir de la filière automobile

Après des mois d'auditions, de déplacements et de rencontres, nous avons enfin présenté notre rapport sur l'avenir de la filière automobile ce mercredi 15 octobre en Commission des Affaires économiques.

Avec mes collègues co-rapporteurs, Alain Cadec et Annick Jacquemet, nous avons souhaité, à travers ce rapport, tirer la sonnette d'alarme concernant cette filière fragilisée qui emploie plus de 350 000 salariés sur environ 4 000 sites en France, et qui subit depuis plusieurs années une série de chocs : crise sanitaire, pénurie de semi-conducteurs, flambée énergétique. Entre 2019 et 2024, la production nationale a chuté de 40%, et la part française dans la production européenne ne cesse de décliner. Le marché de la voiture électrique, censé relancer la dynamique, peine lui aussi à décoller : après un pic en 2023, la part des véhicules 100% électriques et hybrides rechargeables est retombée à moins d'un quart des ventes en 2025.

Néanmoins, loin de rester dans un constat de fatalité, nous avons formulé 14 recommandations afin de redynamiser une industrie qui subit de plein fouet la concurrence déloyale chinoise et qui doit pleinement assumer le virage de l'électrique. C'est pourquoi j'ai souhaité que soit inscrit dans le rapport le relèvement des droits de douane sur les véhicules chinois, afin de rétablir une concurrence équitable sur le marché européen. Nous avons aussi convenu d'un taux de contenu local européen à respecter pour les véhicules vendus en Europe. Enfin, il me semble primordial de développer un marché de l'occasion pour les véhicules électriques et d'encourager la production de petits véhicules électriques accessibles sur le modèle des kei cars japonaises.



Pour voir le détail du rapport et l'ensemble des recommandations :



Une première étape importante pour un statut de l'élu, enfin !

À quelques mois des élections municipales, le Sénat s'est prononcé pour l'adoption d'une loi visant à encourager, faciliter et sécuriser l'exercice du mandat d'élu local. C'est une première étape importante pour reconnaître votre engagement.

Ce texte, fruit d'un large consensus transpartisan auquel nous avons travaillé, vise à améliorer les conditions d'exercice de vos mandats locaux, dans un contexte de crise démocratique marquée par une augmentation préoccupante des démissions de maires. A travers ce texte, nous avons souhaité réaffirmer la place centrale occupée par les élus locaux dans notre démocratie, et ce, alors même que l'engagement local traverse une crise inédite : poids des responsabilités, inflation réglementaire, exigence croissante des citoyens, banalisation des violences à l'égard des élus, restrictions budgétaires.

Le texte adopté vise à :

- revaloriser les indemnités des maires et adjoints, en accordant une attention particulière aux petites communes ;

- prendre en compte les mandats dans la retraite des élus, par l'octroi d'une bonification pour reconnaître l'investissement souvent à temps plein de nombreux élus locaux ;
- faciliter les conditions d'exercice des élus en situation de handicap ;
- améliorer la conciliation entre le mandat et la vie personnelle ou professionnelle avec un congé électif porté à 20 jours, des aménagements pour les étudiants, des autorisations d'absence renforcées pour les salariés, la prise en charge élargie des frais de garde, maintien de l'exercice du mandat en cas de congé maladie, validation des acquis de l'expérience d'élu ;
- sécuriser l'engagement par l'octroi automatique de la protection fonctionnelle pour l'ensemble des élus locaux et ex-élus locaux victimes de violences, de menaces ou d'outrages.

Ce texte aurait pu aller plus loin en créant un statut complet de l'élu local, mais il marque une étape décisive vers une démocratie locale plus accessible et plus protectrice : la République reconnaît et soutient celles et ceux qui la servent sur l'ensemble de son territoire.

Pour en savoir plus :



Venez visiter le Palais du Luxembourg !

Mesdames et Messieurs les élus, à l'occasion des 150 ans du Sénat et à quelques mois des élections municipales, nous vous proposons de venir passer une journée à Paris pour déjeuner avec Monsieur le Sénateur, visiter le Palais du Luxembourg et assister aux célèbres Questions d'Actualité au Gouvernement !

Réservez dès maintenant votre mercredi 10 décembre pour cette visite inédite du Palais du Luxembourg !

Retrouvez toutes les informations pratiques dans ce QR code.
Attention, nombre de places limité et inscription obligatoire.





Une crèche privée dans un local public à Hallencourt

Ce trimestre, nous vous proposons de retrouver Frédéric Delohen, maire d'Hallencourt, qui nous parle de son projet de micro-crèche ayant vu le jour en avril 2022. La structure, qui peut aujourd'hui accueillir 12 enfants, est le résultat de la volonté conjointe de Monsieur le Maire, de la directrice de l'établissement, Madame Clara Verly, et de la franchise « La cabane d'Achille et Camille » qui aide à l'installation de micro-crèches partout en France. Ce projet structurant pour la commune permet aux jeunes familles de s'installer, de se projeter et d'être sereines quant à la garde de leurs enfants, le tout dans une micro-structure à taille humaine et dans un cadre apaisant. Cette initiative portée par une petite commune est une preuve de plus que nous pouvons faire de belles choses dans notre ruralité pour les tout-petits !

Vidéo à retrouver
en replay ici :



Atelier Thématique

Comment attirer les médecins dans le désert

L'accès aux soins et aux professionnels de santé fait partie des principales priorités de la population. Une récente réforme vient d'instaurer deux journées de solidarité territoriale par mois, afin que les médecins se rendent dans les territoires les plus mal dotés. Est de la Somme et Haute Somme sont les deux EPCI de notre département à pouvoir bénéficier de ce dispositif. S'ajoutera, d'ici un an, l'arrivée des docteurs juniors. D'ici là, beaucoup de questions restent en suspens, notamment celle du rôle des élus locaux.

Venez en débattre avec nous et avec la participation de :

Hélène TAILLANDIER, Directrice de la délégation de la Somme - ARS

Marie Gabrielle DUBREUIL, Directrice de la CPAM de la Somme

Marion DA ROS POLI et **Edrian ROSSIGNOL** de l'ANEMF
(Association Nationale des Etudiant en Médecine de France)

Gilles NOEL, vice-président de l'AMRF
(Association des maires ruraux de France)

Nous vous donnons rendez-vous :

→ **le 12 novembre 2025,
à 18h15**

**Salle Dacheux
2, rue des Chanoines à Péronne (80201)**



**l'Assurance
Maladie**



Inscription de préférence via le formulaire en ligne accessible par le QR-code ci-contre
OU

en envoyant un courriel à l'adresse suivante : contact@remicardon.fr

Cet atelier sera suivi d'un pot de l'amitié.



Rémi Cardon



Ça continue sur remicardon.fr

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à visiter le site internet, vous y retrouverez nos dossiers complets ainsi que nos fiches conseils et des bons plans pour vos collectivités.

Pour ne rien manquer,
Inscrivez-vous à la newsletter !



- **Dans la Somme** : 33 rue Roger Salengro - 80450 Camon
- **Au Sénat** : 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris CEDEX 6

Je reçois sur rendez-vous à ma permanence parlementaire à Camon. Pour tout renseignement, merci de contacter mes collaborateurs à l'adresse : contact@remicardon.fr